

RÉFÉRENTIEL DE LA FILIÈRE LESIEUR LES HUILES ENGAGÉES



SOMMAIRE

1. Liste des abréviations	3
2. Définitions	4
3. Démarche, enjeux et objectifs	7
4. Gouvernance et principes de fonctionnement	11
4.1. Gestion du flux physique	12
5. Vérification et amélioration continue	13
6. ANNEXES	15
4.1. Guides des pratiques Colza	16
4.2. Guide des pratiques Tournesol	17
4.3. Lexique	18
6.1. Attestation de reconnaissance	20

1. LISTE DES ABRÉVIATIONS

CHE	Comité Huiles Engagées
GT	Groupe de travail
FOP	Fédération française des Oléagineux et Protéagineux
IFT	Indice de Fréquence de Traitement
OS	Organismes Stockeurs
OTI	Organisme Tiers Indépendant
RSE	Responsabilité Sociétale et Environnementale des entreprises
CDC	Cahier des charge sou catalogue des pratiques agricoles

2. DÉFINITIONS

« Colza Robuste® » désigne un concept développé par TERRES INOVIA qui vise à l'obtention de plantes robustes afin d'associer performance économique et respect de l'environnement. Un Colza Robuste® est obtenu via une série de Pratiques Agricoles dépendantes du contexte pédoclimatique et de la variété de semence utilisée : une levée précoce, des pieds vigoureux et un bon enracinement, une croissance dynamique et continue à l'automne, puis une reprise dynamique à la sortie de l'hiver. Cela permet d'atténuer les dégâts de ravageurs d'automne et de mieux valoriser l'azote du sol, et donc d'augmenter le rendement et de réduire l'utilisation d'intrants ce qui doit permettre d'améliorer la marge brute de la culture.

« Comité Huiles Engagées » - ou ci-après "CHE" a le sens lui étant donné au paragraphe 4.2.1

« Enquêtes Annuelles » désigne les données remontées par les agriculteurs, notamment celles relatives à la récolte. Elles correspondent :

- A toutes les informations qui sont transmises à SAIPOL et LESIEUR car nécessaires pour le calcul de la Prime. Elles sont constituées des informations génériques sur l'agriculteur et son exploitation, et des Pratiques Agricoles du cahier des charges Huiles Engagées qu'il a mises en place dans l'année. Ces données sont traitées par SAIPOL, qui verse les primes aux OS
- A toutes les informations qui sont remontées à SAIPOL et LESIEUR, car nécessaires au calcul d'indicateurs de performance environnementale. Ces données sont traitées par TERRES INOVIA, qui restitue un bilan à LESIEUR. Elles sont constituées de données générales sur l'exploitation de l'agriculteur et sur les Pratiques Agricoles qu'il a mises en place dans l'année.

« Filière Huiles Engagées » désigne l'ensemble des activités complémentaires qui concourent d'amont en aval, à la réalisation d'huiles à marque LESIEUR, sous la dénomination de « Huiles Engagées ». Plus précisément, elle désigne l'ensemble des acteurs et des flux (de matières premières, monétaires et de données) allant de l'agriculteur jusqu'à LESIEUR. Elle exclut en l'occurrence les producteurs de semences en amont ainsi que la distribution en aval.

« Juste Rémunération » a le sens lui étant donné au paragraphe 3.3.

« Primes Huiles Engagées » désigne la somme des montants distribués :

- Aux agriculteurs (Primes Agriculteurs), et calculés en fonction des Pratiques Agricoles du cahier des charges Huiles Engagées mises en place par l'agriculteur sur sa (ou ses) parcelle(s). Un agriculteur peut être éligible à des primes différentes s'il a mis en œuvre des pratiques distinctes sur ses parcelles. Le montant distribué est également calculé en fonction des tonnages récoltés pour chaque parcelle ou lots de parcelles avec Pratiques Agricoles identiques (sans excéder les tonnages contractualisés)
- Aux OS (Primes OS), et déterminés tous les ans par le Comité Huiles Engagées
- A SAIPOL (Primes SAIPOL) et déterminés tous les ans par le Comité Huiles Engagées.

« Pratique Agricole » a le sens lui étant donné au paragraphe 3.4.

« Rapport de Vérification » a le sens lui étant donné au paragraphe 6.3.

« Tournesol Robuste® » désigne un concept développé par TERRES INOVIA qui vise l'obtention de plantes robustes afin d'associer performance économique et respect de l'environnement.

Un tournesol robuste® est obtenu via une série de Pratiques Agricoles dépendantes du contexte pédoclimatique et de la variété de semence utilisée : une levée et un démarrage rapide de la culture, une structure de sol ouverte pour permettre une bonne croissance des racines, une pression limitée en adventices et en maladies, ainsi qu'une bonne tolérance variétale. On recherche également un positionnement du cycle cultural qui optimise l'utilisation de l'eau, en évitant l'exubérance végétative. Cela permet de garder suffisamment d'eau pour maintenir la surface foliaire pendant le remplissage des graines. L'objectif est d'augmenter le rendement et de réduire l'utilisation d'intrants, ce qui doit améliorer la marge brute.

Les lignes directrices du Référentiel Huiles Engagées décrivent les dispositions et exigences applicables à la démarche volontaire « Huiles Engagées ». Elles sont applicables par l'ensemble des acteurs participant à cette démarche et précisent les Pratiques Agricoles et actions à mettre en œuvre ainsi que les modalités de vérifications et de communication. Ce référentiel est donc amené à évoluer au fil des années et fera l'objet de mises à jour validées par le Comité Huiles Engagées.

Le préalable nécessaire est le respect par toutes les parties prenantes souhaitant s'inscrire dans la démarche (agriculteurs, OS, SAIPOL, LESIEUR...) des règles et normes fondamentales telles que décrites dans le Code de Conduite et d'Éthique d'Avril¹.

Ce document est confidentiel et ne doit pas être diffusé en dehors des personnes suivantes : membres du comité Huiles Engagées, OS partenaires, et agriculteurs partenaires sur demande.

¹ <https://presse.avril.com/code-dethique-et-de-conduite/>

3. DÉMARCHE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Filiale d'Avril, LESIEUR s'engage à accompagner les transitions alimentaires et environnementales. Avec ses marques iconiques reconnues pour leur qualité, telles que LESIEUR, PUGET, ISIO 4, Cœur de Tournesol, Frial et Fleur de Colza, LESIEUR travaille main dans la main avec des agriculteurs et les acteurs de ses filières pour contribuer à rendre accessible à tous une bonne alimentation.

Son ancrage français, la force de son collectif inclusif et son attachement à des pratiques durables de la terre à l'assiette poussent l'entreprise à s'engager dans un plan de transformation RSE ambitieux, en faveur du climat et de la biodiversité.

LESIEUR s'inscrit ainsi, depuis 2021, dans la raison d'être de sa maison mère Avril : « Servir la Terre », qui guide sa stratégie autour de 4 piliers :



Dans ce cadre, LESIEUR a lancé en 2022 la démarche « Huiles Engagées », avec un triple objectif :

- Proposer à ses consommateurs une alimentation encore plus durable et locale² ;
- Participer activement à la valorisation des filières colza et tournesol françaises, notamment via la juste rémunération des agriculteurs participant à la démarche ;
- Contribuer à la transition environnementale de la filière oléagineuse française.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de LESIEUR, explicitée par la Direction Générale de l'entreprise : *“Notre rôle doit aller au-delà de celui de compagnon culinaire du quotidien. Nous avons une mission : accompagner les transitions alimentaires et environnementales, en travaillant main dans la main avec l'ensemble des acteurs de nos filières dont bien entendu les agriculteurs producteurs des graines à l'origine de nos huiles et nos collègues d'Avril, pour mettre la force du végétal au cœur des assiettes de tous les Français.”*

² Locale au sens de national

Le socle de la démarche Huiles Engagées reprend les grands principes d'agriculture durable tels que définis par la FAO³ :

Principe 1 : Améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources est fondamental pour l'agriculture durable.

Principe 2 : La durabilité exige des actions directes pour conserver, protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.

Principe 3 : Une agriculture qui ne réussit pas à protéger et améliorer les modes de vie ruraux et le bien-être social n'est pas une agriculture durable.

Principe 4 : L'agriculture durable doit améliorer la résilience des populations, communautés et écosystèmes, en particulier en matière de changement climatique et de volatilité du marché.

Principe 5 : Une bonne gouvernance est essentielle pour garantir la durabilité des systèmes tant naturels qu'humains.

La démarche Huiles Engagées concerne dans un premier temps deux gammes phares de LESIEUR : Fleur de Colza et Cœur de Tournesol. Son objectif est de mettre sur le marché des huiles issues d'un cahier des charges spécifique, qui valorise des Pratiques Agricoles promouvant la résilience des cultures et plus respectueuses de l'environnement. Selon les Pratiques Agricoles mises en place, une prime sera versée aux agriculteurs engagés pour une Juste Rémunération des efforts et risques consentis.

La démarche se veut volontaire, transparente et participative. LESIEUR a ainsi mis en place une structure de projet qui rassemble :

- Les agriculteurs, représentés par des élus de la FOP (Fédération française des Producteurs d'Oléagineux et Protéagineux)
 - Les OS
 - SAIPOL
 - LESIEUR
 - TERRES INOVIA
 - TERRES UNIVIA
 - L'OTI (Organisme Tiers Indépendant)

Chacune de ces parties prenantes est représentée dans le Comité Huiles Engagées, qui se réunit pour acter les grandes décisions de la démarche (cf. détails de la gouvernance du projet dans le paragraphe 4).

3.1. ENGAGEMENT « JUSTE RÉMUNÉRATION »

La filière agricole française et particulièrement les agriculteurs, font face à des défis importants :

³<https://www.fao.org/sustainable-development-goals/overview/fao-and-post-2015/sustainable-agriculture/fr/>

- Ils sont soumis aux cours des matières premières, à la disponibilité des moyens de production et en particulier des produits de protection des plantes, à la variabilité du coût de ces intrants et donc de leurs coûts de production et aux aléas climatiques qui influent sur les rendements réalisés. Tout cela génère une forte incertitude sur leurs revenus.
- Face à cela, les industriels, institutions et la société civile comptent beaucoup sur les agriculteurs pour s'engager à développer une agriculture plus durable. Cependant celle-ci ne pourra se construire sans un business model solide, car elle nécessite des investissements importants de la part des agriculteurs, et représente une prise de risques due au changement de modèle des exploitations.

Dans ce cadre, la démarche Huiles Engagées se donne pour objectif de rémunérer les agriculteurs au travers de primes liées aux Pratiques Agricoles engagées, dont le niveau est validé par le Comité Huiles Engagées.

Différents niveaux de Primes Agriculteurs sont proposés, corrélés au nombre et au type de Pratiques Agricoles du cahier des charges mises en œuvre par les agriculteurs, sur la base de leurs retours déclaratifs via des Enquêtes Annuelles. Le détail par année et culture est précisé en annexe 7.3. pour la filière colza et 7.4. pour la filière tournesol.

La Juste Rémunération portée par la démarche Huiles Engagées repose sur les principes suivants :

- Elle correspond à un montant de prime accordée aux agriculteurs par tonne de graines produite (la Prime Agriculteurs). Plusieurs niveaux de primes par tonne de graines s'échelonnent de manière croissante en rapport avec le nombre de Pratiques Agricoles mises en place et l'effort nécessaire pour leur mise en œuvre.
- Elle s'appuie sur une gouvernance collaborative réunissant l'ensemble des acteurs de la filière : agriculteurs, organismes stockeurs, SAIPOL et LESIEUR. Les décisions sont prises de façon collégiale lors du Comité Huiles Engagées, créé spécialement pour cette démarche.
- LESIEUR a initialement alloué une enveloppe de primes qu'il était en mesure de dégager pour la démarche des Huiles Engagées. Les Pratiques Agricoles pour les cultures de colza et de tournesol, et les montants de primes associées sont proposés après échanges lors de groupes de travail réunissant experts et agriculteurs, puis présentées et validées en Comité Huiles Engagées. Les primes sont fixées sur base de ces discussions et de l'enveloppe initiale de LESIEUR.

Le versement de ces primes a pour objectif de contribuer à une rémunération qui répond justement aux attentes des agriculteurs vis-à-vis des moyens (humains et financiers) mis en œuvre pour cultiver et produire selon le cahier des charges Huiles Engagées. C'est une prime qui vient s'ajouter à la vente des graines par les agriculteurs, et dont le prix de vente ne rentre pas dans le périmètre du référentiel (prix du marché).

3.2. PRATIQUES AGRICOLES

Une liste de Pratiques Agricoles « Huiles Engagées » est spécifiée dans un cahier des charges coconstruit avec l'ensemble des membres du projet, pour le colza d'une part et pour le tournesol d'autre part. Ces Pratiques Agricoles sont proposées par l'institut technique TERRES INOVIA, au regard de la faisabilité pour les agriculteurs et de leur intérêt agronomique, ainsi que des objectifs marketing et RSE que LESIEUR souhaite atteindre. Elles sont ensuite partagées pour avis et discussion aux représentants de chaque maillon de la filière appartenant au Comité.

Ces deux cahiers des charges distincts tournesol et colza poursuivent les mêmes objectifs :

- Améliorer la performance et la résilience des cultures en minimisant les intrants conventionnels et en insérant des Pratiques Agricoles plus durables que précédemment.
- Proposer ces produits aux clients de LESIEUR dans une démarche de transparence sur les engagements du projet.

Les cahiers des charges sont structurés en 3 piliers :

1. Pratiques favorisant le Tournesol et Colza robustes®
2. Pratiques alternatives à l'application d'intrants chimiques
3. Pratiques en faveur de la biodiversité

Au travers d'Enquêtes Annuelles, les Pratiques Agricoles mises en place par les agriculteurs sont remontées tous les ans (cf. détails de la procédure au paragraphe 4.3.).

Les listes des Pratiques Agricoles pour les cultures de colza et tournesol sont en annexe 7.3. et 7.4. du référentiel.

4. GOUVERNANCE ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

La démarche Huiles Engagées est régie par un Comité appelé « Comité Huiles Engagées ». Les membres composant ce dernier représentent les différents maillons de la filière : agriculteurs, organismes stockeurs, tritrateur, institut technique agricole, et Lesieur. L'OTI (organisme vérificateur indépendant), est aussi présent en tant que simple observateur. Le comité est co-présidé par la direction générale de Lesieur et un agriculteur.

Au cours de ce comité sont prises les grandes décisions concernant :

- Les volumes annuels engagés dans la démarche ;
- Les Pratiques Agricoles du cahier des charges ;
- Les primes distribuées à chaque maillon

Le Comité Huiles Engagées a lieu deux fois par an au minimum, et autant de fois que nécessaire dans une limite de quatre comités par an. Des groupes de travail techniques alimentent les réflexions et décisions du comité.



4.1. GESTION DU FLUX PHYSIQUE

Cette démarche suit le principe du bilan massique, c'est-à-dire que Lesieur achète une qualité de graine Huiles Engagées équivalente à la quantité totale nécessaire pour produire les références Cœur de Tournesol et Fleur de Colza.

5. VÉRIFICATION ET AMÉLIORATION CONTINUE

L'ensemble des acteurs participant à la démarche, qu'ils soient concernés par la mise en œuvre des Pratiques Agricoles ou impliqués dans les transferts contractualisés des flux financiers liés au versement de la Prime Huiles Engagées fera l'objet d'une vérification selon des critères spécifiques liés à leur positionnement dans la filière.

La démarche se voulant principalement tournée vers les agriculteurs et les Pratiques Agricoles, les vérifications sur exploitations sont essentielles et forment le cœur de la campagne de vérifications. Elles permettent d'assurer la mise en œuvre des Pratiques Agricoles, l'engagement des agriculteurs et confirment le schéma de fonctionnement de la prime Huiles Engagées.

Les vérifications des autres acteurs de la filière ont pour objectif de s'assurer que les actions attendues, qu'elles concernent les aspects financiers ou organisationnels, sont bien réalisées et permettent le fonctionnement de la filière selon ses principes et objectifs.

Les vérifications des autres acteurs de la filière ont pour objectif de s'assurer que les actions attendues, qu'elles concernent les aspects financiers ou organisationnels, sont bien réalisées selon les modalités du Référentiel et permettent le fonctionnement de la filière selon ses principes et objectifs, dans le respect des allégations associées

Il est attendu que les organismes stockeurs recueillent et transmettent à LESIEUR les Enquêtes Annuelles et procèdent aux paiements des primes conformément aux modalités décidées par le Comité Huiles Engagées. Avec ces éléments, c'est un total de 10 actions qui sont attendues et qui se répartissent parmi les thèmes suivants : gestion administrative des contrats et des données des agriculteurs, communication aux parties prenantes internes et externes, formation délivrée en interne, et accompagnement des agriculteurs produisant pour les Huiles engagées.

De même, il est attendu que SAIPOL et LESIEUR payent les montants de primes attendus à leurs partenaires commerciaux, qui sont fonction des pratiques agricoles et des quantités récoltées auprès des agriculteurs par les organismes stockeurs. Avec ces éléments, c'est un total de 8 et 11 actions, respectivement pour SAIPOL et LESIEUR, qui sont attendues et qui se répartissent parmi les thèmes suivants : gestion administrative des contrats de la filière Lesieur Huiles Engagées, communication aux parties prenantes internes et externes, suivi et enregistrement des cas de contestation au sein de la filière, et respect des principes de gouvernance tels que définis et validés par le Comité Huiles Engagées.

Fréquence des vérifications :

TYPE D'ACTEUR	FRÉQUENCE DES VÉRIFICATIONS
Agriculteur	Echantillonnage à partir des règles du guide IAF MD 1 : 2018
Organismes Stockeurs	Une fois par an
SAIPOL	Une fois par an
LESIEUR	Une fois par an

LESIEUR souhaite inscrire la démarche Huiles Engagées dans une dynamique de progrès. Ainsi les Pratiques Agricoles pourront évoluer en fonction de la réglementation et du développement de Pratiques Agricoles en faveur de la résilience, de la lutte contre le changement climatique et de la conservation de la biodiversité, etc...

6. ANNEXES

6.1. GUIDES DES PRATIQUES COLZA

PALIER	PRATIQUES	OBJECTIFS
Palier 1 Culture robuste <i>Les 3 sont obligatoires</i>	1) Variétés adaptées au contexte	L'objectif est d'avoir des variétés à bon potentiel de rendement, avec un bon comportement phoma, élongation et verse pour convenir aux levées précoces qui sont recherchées dans la démarche colza robuste®
	2) Semis à une date optimale et dans de bonnes conditions	L'objectif est d'obtenir une levée précoce et homogène pour une bonne croissance automnale des plantes
	3) Densité de semis adaptée à la situation de la parcelle	L'objectif est d'avoir une densité de plantes optimale : - Suffisante pour atteindre le potentiel de rendement - Pas trop élevée, pour éviter l'élongation des plantes et des pieds chétifs peu robustes
Palier 2 Nutrition & travail du sol <i>Palier 1 + une pratique parmi les 3</i>	4) Assurer une bonne nutrition phosphatée à l'automne	L'objectif est d'éviter une carence en phosphore pour ne pas limiter la croissance et obtenir un colza robuste®
	5) Assurer une bonne nutrition azotée	L'objectif est que la croissance de la plante ne soit pas limitée par une carence en azote, et de favoriser des apports alternatifs aux engrais minéraux : fertilisants organiques, colza après des cultures riches en azote, association avec légumineuses gélives
	6) Travail du sol adapté à l'état de la parcelle	L'objectif est de préserver l'humidité pour favoriser la levée précoce et homogène recherchée dans la démarche colza robuste®, en limitant le travail du sol au strict nécessaire pour avoir une structure du sol poreuse, pour gérer les résidus et contrôler les adventices et ravageurs.
Palier maximum IFT & biodiversité <i>Palier 2 + 2 pratiques parmi les 4</i>	7) Désherbage mécanique	L'objectif est de réduire l'IFT herbicides
	8) Mélange de la variété d'intérêt avec une faible proportion d'une variété à floraison très précoce	L'objectif est d'attirer les méligèthes sur une variété à floraison très précoce pour réduire la population sur la variété d'intérêt
	9) Utilisation d'un produit de biocontrôle	L'objectif est de remplacer un produit phytosanitaire (réduire l'IFT)
	10) Pratiques favorables à la biodiversité	L'objectif est de favoriser les insectes pollinisateurs; à l'échelle de l'exploitation via des ruches, des bandes fleuries ou la floraison des plantes en bordures du champ

6.2. GUIDE DES PRATIQUES TOURNESOL

PALIER	PRATIQUES	OBJECTIFS
Palier 1 Culture robuste <i>Les 3 sont obligatoires</i>	1) Variétés adaptées au contexte	L'objectif est d'avoir des variétés à bon potentiel de rendement, avec un bon comportement phomopsis (PS*) et une tolérance aux autres maladies et parasites adaptée à chaque région. Selon les situations, d'autres critères peuvent devenir prioritaires par rapport au rendement et au phomopsis, notamment VTH pour gestion des flores difficiles (xanthium, tournesols sauvages, ambrosie, datura, chardon, liseron des haies, etc.), orobanche ou historique sanitaire de la parcelle.
	2) Semis à une date optimale et dans de bonnes conditions	L'objectif est d'obtenir une levée rapide et régulière, à une date qui maximise l'espérance d'avoir les conditions climatiques les plus favorables dans les mois qui suivent.
	3) Densité de semis adaptée à la situation de la parcelle	L'objectif est d'avoir une densité de plantes optimale : - Suffisante pour atteindre le potentiel de rendement - Pas trop élevée, pour éviter d'exacerber la concurrence entre les plantes et limiter le nombre de graines
Palier 2 Nutrition & travail du sol <i>Palier 1 + une pratique parmi les 3</i>	4) Couverts végétaux apportant de l'azote	L'objectif est de couvrir l'interculture avant tournesol avec des espèces qui fournissent de l'azote à la culture qui suit, pour limiter la fertilisation azotée minérale et ainsi réduire les charges opérationnelles et les émissions GES.
	5) Bilan N et limitation des pertes	L'objectif est de réduire les pertes d'azote par volatilisation et faire un bilan N pour calculer la dose d'engrais minéral, dans l'objectif de préserver le potentiel de rendement, de limiter les charges opérationnelles et les émissions GES.
	6) Inhibiteur de nitrification	L'objectif est d'utiliser un inhibiteur de nitrification, dans l'objectif de réduire les émissions de N ₂ O et donc de GES.
	7) Travail du sol adapté à l'état de la parcelle	L'objectif est d'adapter le travail du sol en fonction de l'observation de sa structure. L'intérêt est d'avoir une bonne implantation du tournesol, pour que le potentiel de croissance et de rendement s'exprime, sans travail du sol superflu (gain de temps et d'argent, économie de gazole et réduction des émissions GES).
Palier maximum IFT & biodiversité <i>Palier 2 + 2 pratiques parmi les 4</i>	8) Désherbage mécanique	L'objectif est de réduire l'IFT herbicides.
	9) Connaître l'état de sa parcelle pour optimiser la lutte contre les adventices	L'objectif est de maîtriser les adventices et réduire l'IFT
	10) Connaître l'état sanitaire de sa parcelle pour optimiser la lutte contre les maladies	L'objectif est de maîtriser les maladies et réduire l'IFT
	11) Utilisation d'un produit de biocontrôle	L'objectif est de remplacer un produit phytosanitaire (réduire l'IFT).
	10) Pratiques favorables à la biodiversité	L'objectif est de favoriser les insectes pollinisateurs; à l'échelle de l'exploitation via des ruches, des bandes fleuries ou la floraison des plantes en bordures du champ

6.3. LEXIQUE

« **Colza Robuste®** » désigne un concept développé par TERRES INOVIA qui vise à l'obtention de plantes robustes afin d'associer performance économique et respect de l'environnement. Un Colza Robuste® est obtenu via une série de Pratiques Agricoles dépendantes du contexte pédoclimatique et de la variété de semence utilisée : une levée précoce, des pieds vigoureux et un bon enracinement, une croissance dynamique et continue à l'automne, puis une reprise dynamique à la sortie de l'hiver. Cela permet d'atténuer les dégâts de ravageurs d'automne et de mieux valoriser l'azote du sol, et donc d'augmenter le rendement et de réduire l'utilisation d'intrants ce qui doit permettre d'améliorer la marge brute de la culture.

« **Comité Huiles Engagées** » - ou ci-après "CHE" a le sens lui étant donné au paragraphe 4.

« **Enquêtes Annuelles** » désigne les données remontées par les agriculteurs, notamment celles relatives à la récolte. Elles correspondent :

- A toutes les informations qui sont transmises à SAIPOL et LESIEUR car nécessaires pour le calcul de la Prime. Elles sont constituées des informations génériques sur l'agriculteur et son exploitation, et des Pratiques Agricoles du cahier des charges Huiles Engagées qu'il a mises en place dans l'année. Ces données sont traitées par SAIPOL, qui verse les primes aux organismes stockeurs.
- A toutes les informations qui sont remontées à SAIPOL et LESIEUR, car nécessaires au calcul d'indicateurs de performance environnementale. Ces données sont traitées par TERRES INOVIA, qui restitue un bilan à LESIEUR. Elles sont constituées de données générales sur l'exploitation de l'agriculteur et sur les Pratiques Agricoles qu'il a mises en place dans l'année.

« **Filière Huiles Engagées** » désigne l'ensemble des activités complémentaires qui concourent d'amont en aval, à la réalisation d'huiles à marque LESIEUR, sous la dénomination de « Huiles Engagées ». Plus précisément, elle désigne l'ensemble des acteurs et des flux (de matières premières, monétaires et de données) allant de l'agriculteur jusqu'à LESIEUR. Elle exclut en l'occurrence les producteurs de semences en amont ainsi que la distribution en aval.

« **GES** » : Gaz à Effet de Serre

« **IFT** » : Indice de Fréquence de Traitement

« **Juste Rémunération** » a le sens lui étant donné au paragraphe 2.

« **Primes Huiles Engagées** » désigne la somme des montants distribués :

- Aux agriculteurs (Primes Agriculteurs), et calculés en fonction des Pratiques Agricoles du cahier des charges Huiles Engagées mises en place par l'agriculteur sur sa (ou ses) parcelle(s). Un agriculteur peut être éligible à des primes différentes s'il a mis en œuvre des pratiques distinctes sur ses parcelles. Le montant distribué est également calculé

en fonction des tonnages récoltés pour chaque parcelle ou lots de parcelles avec Pratiques Agricoles identiques (sans excéder les tonnages contractualisés)

- Aux organismes stockeurs, et déterminés tous les ans par le Comité Huiles Engagées
- A SAIPOL (Primes SAIPOL) et déterminés tous les ans par le Comité Huiles Engagées.

« Pratique Agricole » a le sens lui étant donné au paragraphe 3.

« Tournesol Robuste® » désigne un concept développé par TERRES INOVIA qui vise l'obtention de plantes robustes afin d'associer performance économique et respect de l'environnement.

Un tournesol robuste® est obtenu via une série de Pratiques Agricoles dépendantes du contexte pédoclimatique et de la variété de semence utilisée : une levée et un démarrage rapide de la culture, une structure de sol ouverte pour permettre une bonne croissance des racines, une pression limitée en adventices et en maladies, ainsi qu'une bonne tolérance variétale. On recherche également un positionnement du cycle cultural qui optimise l'utilisation de l'eau, en évitant l'exubérance végétative. Cela permet de garder suffisamment d'eau pour maintenir la surface foliaire pendant le remplissage des graines. L'objectif est d'augmenter le rendement et de réduire l'utilisation d'intrants, ce qui doit améliorer la marge brute.

6.4. ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

AVIS D'ASSURANCE LIMITEE

ENGAGEMENT LESIEUR « LES HUILES ENGAGEES »

Avis externe tierce partie
DNV SCPA- Business Assurance France

A la Direction de Lesieur,

Approche et objectif

DNV SCPA – Business Assurance France, (« DNV » ou « nous ») a été mandaté par la société Lesieur pour mener des travaux de vérification et de validation relatifs à sa démarche « Huiles Engagées » et à l'Allégation associée portant sur la « Juste rémunération ». Lesieur est responsable de la définition de l'Allégation, des principes de la démarche Huiles engagées et des exigences associées, selon le « Référentiel de la filière Lesieur les Huiles Engagées » (V13_Référentiel Huiles Engagées), ci-après nommé le Référentiel.

Nous avons réalisé nos travaux en nous basant sur notre expérience professionnelle, les meilleures pratiques en assurance, notamment l'ISAE 3000, et en application des normes de DNV relatives à la gestion et aux politiques de conformité pour le contrôle de la qualité, conformément à la norme ISO/IEC 17029:2019, ainsi qu'à partir de la norme ISO/TS 17033:2019, qui a également constitué une référence méthodologique.

Notre responsabilité dans la conduite de notre mission de vérification et de validation est engagée auprès de la Direction de Lesieur. Il nous appartient d'émettre des conclusions sur l'application des principes et exigences prévues par le Référentiel conduisant à l'allégation « Juste rémunération ».

Périmètre

Le périmètre de la vérification et de la validation s'articule autour de 3 piliers tels que définis dans le Référentiel et définissant l'allégation : la mise en œuvre des pratiques agricoles par les agriculteurs ; le paiement des primes aux acteurs engagés dans la filière, dont les agriculteurs ; et l'application des principes de gouvernance établis par le Référentiel.

Des travaux de vérification et de validation ont été menés sur les périmètres suivants pour la récolte 2023 :

- Vérification du programme menant à l'Allégation, tel que défini et mis en place par le Référentiel ;
- Vérification de la mise en œuvre des pratiques agricoles par les filières colza et tournesol telles que définies dans le Référentiel pour les agriculteurs engagés dans la démarche « Huiles Engagées » et vérification des paiements des parts de primes revenant aux acteurs de chaque filière ;
- Validation des dispositions organisationnelles prises pour respecter les principes du Référentiel relatifs à la gouvernance, la collecte et le traitement des données, et le paiement des primes aux agriculteurs, aux organismes stockeurs et au tritrateur.

Fondements de notre avis

Dans le cadre de notre mission de vérification et de validation, nous avons mené les travaux suivants :

- ✓ Une vérification complète et exhaustive du Référentiel a été effectuée sur la base de l'ISO/TS 17033:2019. Le Référentiel constitue le programme définissant les principes, critères et exigences à mettre en place et développer pour aboutir à l'Allégation.

Responsabilités de la direction de Lesieur et de DNV

La Direction de Lesieur est seule responsable du Référentiel. Dans l'exécution de nos travaux de vérification et de validation, notre responsabilité est envers la Direction de Lesieur. Notre déclaration représente notre opinion indépendante et est destinée à informer toutes les parties prenantes. DNV n'a pas participé à la préparation du Référentiel Huiles Engagées, ni aux données soumises à notre vérification, à l'exception de la présente déclaration d'assurance indépendante.

Les missions d'assurance de DNV reposent sur l'hypothèse que les données et les informations fournies par les différents acteurs de la filière dans le cadre de nos vérifications et validations ont été fournies de bonne foi. DNV décline expressément toute responsabilité ou co-responsabilité pour toute décision qu'une personne ou une entité peut prendre sur la base de la présente déclaration d'assurance indépendante.

- ✓ Vérification et validation des communications de Lesieur envers ses parties prenantes externes et relatives à la démarche « Huiles Engagées », conformément aux dispositions prévues par le Référentiel.
- ✓ La participation à l'ensemble des Comités Huiles Engagées (CHE), instance de gouvernance de la filière où l'ensemble des décisions sont prises par les parties prenantes de la filière, en tant qu'observateur.
- ✓ Des vérifications sur exploitations auprès des agriculteurs de la filière colza ont été réalisées selon les critères établis et précisés dans le Référentiel. Ces vérifications ont concerné un échantillonnage correspondant à 6% du total des exploitations agricoles engagées, et ont consisté en la vérification de la mise en œuvre des pratiques agricoles par les agriculteurs sur leur récolte 2023.
- ✓ Une visite sur site auprès d'un agriculteur de la filière tournesol a été menée pour tester et valider les critères de vérification établis et précisés dans le Référentiel pour cette filière. Cette visite a permis de valider les principes et critères de vérification du Référentiel.
- ✓ Pour les filières colza et tournesol, vérifications de l'application des dispositions prévues par le référentiel pour le paiement des primes aux agriculteurs auprès de Lesieur, de l'organisme tritrateur et de tous les organismes stockeurs.

Notre avis

Pour la filière colza, l'ensemble des dispositions prévues par le référentiel a pu être vérifié. Concernant le déploiement de la filière tournesol, une partie des dispositions n'a pas pu être mise en œuvre de façon homogène par les organismes stockeurs, en particulier la contractualisation auprès de agriculteurs qui est intervenue pour certains organismes stockeurs après les semis. Toutefois, nous avons pu vérifier l'effectivité du paiement des primes aux agriculteurs, en accord avec les dispositions du référentiel pour l'ensemble des organismes stockeurs.

Sur la base des travaux entrepris, aucun élément n'a été porté à notre attention pour suggérer que les dispositions décrites dans le Référentiel ne sont pas présentées fidèlement et n'ont pas été préparées de manière à justifier l'Allégation, conformément aux dispositions spécifiées dans le Référentiel.

Recommandations

Notre rapport de mission contient les conclusions détaillées restituées à la Direction de Lesieur. Toutefois, celles-ci n'affectent pas nos conclusions sur la capacité de Lesieur à soutenir la démarche « Huiles Engagées » et à communiquer sur l'Allégation pour les filières colza et tournesol.

Cette attestation de vérification et de validation est valable jusqu'au 30/09/2025.

Pour et au nom de DNV Business Assurance France SARL,
Paris, France

Le 24 Janvier 2025,

**HORENFELD,
Marc-Antoine**

Digitally signed by
HORENFELD, Marc-Antoine
Date: 2025.01.27 10:49:53
+01'00'

Marc-Antoine Horenfeld
Responsable de vérification

**Debenest,
Aude**

Signature numérique
de Debenest, Aude
Date : 2025.01.27
13:45:30 +01'00'

Aude Debenest
Responsable de la revue technique du projet